



2026 - AVIS DE LA VOIE MARITIME N° 8

Préavis pour amarreurs aux écluses canadiennes

Nous avons constaté une augmentation du nombre de navires nécessitant des amarreurs pour le passage des écluses cette saison. Par conséquent, nous tenons à vous rappeler que si vous avez besoin d'amarreurs pour le passage d'une écluse, vous devez en informer le Centre de contrôle des opérations (CDO) concerné le plus tôt possible afin de déterminer une heure d'arrivée optimale. Si vous n'êtes pas en mesure d'arriver pendant la plage horaire prévue, il pourra vous être demandé de vous rendre dans une zone de mouillage désignée ou d'attendre pour effectuer votre entrée dans le réseau de la Voie maritime jusqu'à ce que des ressources soient disponibles.

Veuillez noter qu'un préavis d'au moins 24 heures est demandé pour nous permettre de nous organiser en conséquence. La demande doit être envoyée aux adresses suivantes :

- CDO Maisonneuve : ssce@seaway.ca
- CDO Niagara : nrerie@seaway.ca

Nous vous remercions de votre coopération à cet égard.

Le 14 juillet 2026